Image not found or type unknown

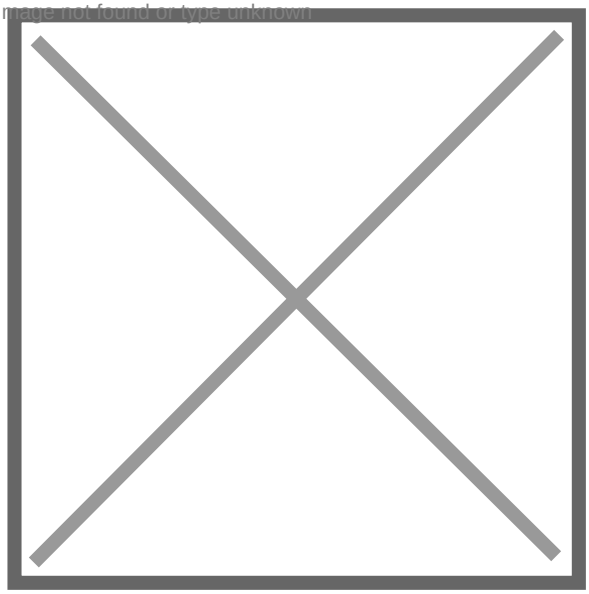

Problème avec syndic de copropriété avant l'achat de l'appartemen

Par **bjym**, le **17/04/2019** à **11:35**

bonjour, je suis propriétaire d'un appartement depuis le mois de décembre dernier, dans une copropriété de deux propriétaires dont un est en liquidation judiciaire (SCI). Pendant la durée du compromis de vente le syndic en place a fait signé un renouvellement de son contrat par l'ancienne propriétaire (dame seule de 89 ans) afin de faire poursuivre le contrat jusqu'en 2021. nous n'avons pas besoin de ce syndic pour deux logements et je ne sais pas quel recours je pourrais mettre en place. une assemblée générale a été faite le 3 septembre et lorsque le syndic a appris que la propriétaire avait signé un compromis de vente il a convoqué une nouvelle AG un mois plus tard pour faire signer une nouveau contrat alors que le précèdent était valable jusqu'en juin 2019
merci de votre aide

Par **morobar**, le **17/04/2019** à **16:09**

Bonjour,
Le syndic est obligatoire même pour une copropriété de 2 copropriétaires.
Par contre vous devez vérifier si votre compromis comporte une clause de représentation à l'AG.
Le comportement de ce syndic ne semble pas approprié et la suite va dépendre de votre pugnacité.

Par **bjym**, le **18/04/2019** à **07:20**

merci pour votre réponse, après relecture du compromis, il n'y a aucune mention concernant la représentation à l'AG. je pensais en effet à un syndic bénévole.

Par **morobar**, le **18/04/2019** à **07:51**

C'est la solution à adopter, avec les inconvénients que comporte une copropriété à 2 qui devient ingouvernable en cas de mésentente.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés